

RESTAURATION TARIFS ET FONCTIONNEMENT

Rappel élèves internes : les élèves internes payent les repas du midi comme les demi-pensionnaires.

TARIFS 2025-2026: Les tarifs des repas sont liés au régime scolaire :

- Un élève demi-pensionnaire déjeune tous les jours (excepté le mercredi). Une autorisation spéciale peut être faite pour motif exceptionnel avec justificatif.
- Un élève externe déjeune parfois à l'extérieur ou tout élève demi-pensionnaire déjeunant 2 fois à l'extérieur (une régularisation sera faite sur la facture). Pas besoin d'autorisation pour déjeuner à l'extérieur.

Le changement de régime ne pourra être effectué qu'à chaque période de petites vacances avec une demande à formuler 7 jours avant la fin des vacances à l'administration.

FORMULES	DEMI-PENSIONNAIRE et INTERNE (le midi)	EXTERNE
Repas 3 composantes	5,99 €	6,20 €
Repas 4 composantes	6,60 €	6,80 €
Repas 5 composantes	6,85 €	6,99 €
Formule XL eau (Snack)	7,51 €	
Formule XL soda (Snack)	7,99 €	

- **Formule 3 composantes** : entrées, plat protéiné (1 viande ou 1 poisson), accompagnement (2 légumes et 1 féculent à volonté) + fruits

- **Formule 4 composantes** : entrées, plat protéiné (1 viande ou 1 poisson), accompagnement (2 légumes et 1 féculent à volonté), dessert ou bar à yaourt + fruits

- **Formule 5 composantes** : entrées, plat protéiné (1 viande ou 1 poisson), accompagnement (2 légumes et 1 féculent à volonté), dessert ou bar à yaourt + fruits

- **Formule XL eau** (sachet-repas au snack). Ces sachets repas seront obligatoirement consommés dans l'enceinte de l'établissement. Les collégiens n'ont pas accès au snack.
- **Formule XL soda** (sachet-repas au snack). Ces sachets repas seront obligatoirement consommés dans l'enceinte de l'établissement. Les collégiens n'ont pas accès au snack.

Pour des questions, à la fois sanitaires et de service, aucune nourriture apportée ne peut être consommée au restaurant scolaire, ni dans l'enceinte de l'établissement.

Les élèves qui présentent des problématiques particulières en matière de restauration doivent se faire connaître afin de pouvoir étudier les solutions adéquates. Il en est de même pour les familles qui auraient des difficultés financières, sachant que ce secteur est dit hors contrat, donc non subventionné.

La carte d'accès au restaurant, qui sert aussi d'accès à l'établissement:

- sera remis par les professeurs principaux la semaine de la rentrée scolaire
- doit être alimentée pour une somme minimale de 30€ pour la rentrée :
 - soit par un dépôt de chèque dans une boîte à l'accueil en mettant au dos du chèque le NOM-Prénom et la classe de l'élève
 - soit par courrier en mettant au dos du chèque le NOM-Prénom et la classe de l'élève
 - **soit par carte bleue en ligne entièrement sécurisé (via le compte parent d'EcoleDirecte).**
- est obligatoire lors du passage en restauration
- ne doit jamais être en négatif
- le prêt de carte cantine entre les élèves collégiens n'est pas accepté. Pour les élèves lycéens, le prêt est autorisé (exceptionnellement) mais une reconnaissance de dette sera effectuée sur le moment à la restauration.
- un double écran au self et au snack est installé ; ainsi les élèves peuvent vérifier leur consommation et consulter en direct leur solde cantine.
- la perte de carte de restauration devra être signalée immédiatement à l'accueil de l'établissement et sera refaite pour un coût de 5 euros.
- via l'application EcoleDirecte, vous pouvez consulter le compte restauration de votre enfant (dans votre espace personnel d'EcoleDirecte allez dans situation financière puis dans Porte-Monnaie). **Aucun ticket ne sera remis à l'élève lors des repas.**
- **Les lycéens** peuvent aussi avec leur portable, via l'application EcoleDirecte, présenter à la restauration leur code barre personnel. Attention cela ne dispense pas les élèves de fournir leur carte scolaire pour la gestion des entrées et sorties de l'établissement.